

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2008

Le Conseil se réunit sur convocation du 11 Avril 2008 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (11 présents). La séance est ouverte.

Le Maire souhaite que deux dossiers complémentaires soient rajoutés à l'ordre du jour, personne ne s'y oppose : pas d'opposition. Ces dossiers sont rajoutés.

TARIFS EAU POTABLE 2008-2009 (relevé 2009)

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les tarifs d'eau potable applicables pour l'année écoulée sur le territoire de la Commune. Considérant les travaux à effectuer sur le réseau communal, le prix de l'eau s'établira comme suit à partir du relevé 2009 pour la consommation du 1er Août 2008 au 31 Juillet 2009 :

- Prix du m ³ jusqu'à 300 m ³	= 0,74 €	(0,71 € en 2007/2008)
- de 301 m ³ à 1 500 m ³	= 0,58 €	(0,56 € en 2007/2008)
- > à 1 500 m ³	= 0,50 €	(0,48 € en 2007/2008)
- Abonnement	= 31 €	(26 € en 2007/2008)
- Location du compteur	= 15 €	(11 € en 2007/2008)

Adopté à l'unanimité.

TARIF 2008 AFFOUAGE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le montant de la taxe d'affouage applicable pour l'année écoulée sur le territoire de la Commune : 39 € paraffouagiste.

Le conseil municipal décide de fixer, pour l'affouage distribué en 2008, le tarif comme suit :

- 40 € par affouagiste

Adopté à l'unanimité

TARIF 2008 CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le montant du tarif pour le cimetière, à savoir 31 € le m².

Le conseil municipal décide de ne pas modifier ce tarif.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION ONF

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2008.

La nature des travaux est la suivante : passage après coupe.

Le montant estimatif des travaux est **3 680 € H.T**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- Dépenses non subventionnables : **2 125 €**(dégagements de plantation et entretien cunettes)
- Dépenses subventionnables : **3 680 €**(passage après coupe)
 - * montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 1 104,00 €
 - * montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général 662,40 €
 - * montant total des subventions 1 766,40 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés **1 913,60 € H.T**

La somme totale à la charge de la commune s'élève à **4 038,60 € H.T** (autofinancement + travaux non subventionnables).

Adopté à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURES POUR NOTAIRE

Mr le Maire informe les conseillers que, suite aux différents travaux effectués sur la commune, les modifications parcellaires cadastrales doivent être régularisées chez le Notaire.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer chez le notaire tous les actes relatifs aux modifications parcellaires cadastrales suite aux travaux d'aménagement du village et des aménagements de carrefours.

Adopté à l'unanimité

RETRAIT DES COMMUNES D'ALLEVES ET DE DUINGT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

Le Maire informe les conseillers que le Parc Naturel des Bauges a procédé à la révision de sa charte de Janvier 2003 à Septembre 2007

Les communes d'Allèves et de Duingt n'ont pas approuvé la nouvelle charte du Parc Naturel régional du Massif des Bauges. Le comité syndical du parc a donc engagé le retrait des communes n'approuvant pas la nouvelle charte. Ces communes ont confirmé par délibération leur retrait du syndicat. Le comité syndical a ensuite délibéré pour accepter le retrait des communes d'Allèves et de Duingt. Toutes les communes adhérant au syndicat doivent accepter le retrait de ces deux communes pour que ce retrait soit effectif.

Le conseil délibère pour accepter le retrait des communes d'Allèves et de Duingt du Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Direction des Services fiscaux qui demande au conseil municipal d'établir une liste de 24 contribuables en vue de la désignation par le Directeur des Services fiscaux, parmi ces contribuables, des 6 membres titulaires et des 6 suppléants qui composeront la Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le Maire.

Une liste d'une cinquantaine de noms a été établie. Le Maire demande au Conseil Municipal à être autorisé avec les adjoints à établir la liste définitive parmi ces noms .

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SECRETAIRE

Le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire titulaire, actuellement en congé parental jusqu'au 26 Avril 2008, prolonge ce congé parental de 6 mois. Il propose que le contrat de la secrétaire actuellement en remplacement soit prolongé de 6 mois, jusqu'au 27 Octobre 2008.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR TRAVAUX (dossier complémentaire)

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement des communes, suite au changement de municipalité, les demandes établies par l'ancien conseil municipal sont maintenues : défense incendie, réfection des vitraux de l'église, travaux en mairie, local archives, travaux sur bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME D'ACTION POUR LES COMMISSIONS (dossier complémentaire)

Le Maire propose pour chaque commission un programme de travail. Chaque commission devra préparer un plan d'actions général classé par priorité.

Parmi ces actions, le Maire demande :

- à la commission « communication » de procéder à la création d'un site internet pour la commune. Le coût de la création de ce site s'élèverait à 21,37 € TTC pour les frais d'hébergement et d'utilisation de domaine
- à la commission « finances » d'étudier les possibilités d'investissement de la commune compte-tenu de la dette actuelle
- à la commission « bâtiments » de lancer l'étude d'un cimetière paysagé sur les terrains réservée par le PLU

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie dans le mois suivant la date anniversaire. Se munir de la carte d'identité de l'enfant, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint Offenge Dessous, le 25 Avril 2008.

Bernard GELLOZ, Maire.